

Monsieur Daniel Bourget

10 rue Paul Bert

89210 BELLECHAUME

Tél : 03.86.43.17.24

Port : 06.87.38.32.09

Mail : daniel.bourget@sfr.fr

Bellechaume le 12/09/2011

Madame le procureur de la république de SENS

Suite à ma constatation de la violation du périmètre de protection immédiat du captage de la source de l'eau potable de ma commune (BELLECHAUME) par l'agriculture intensive .

J'ai écrit au maire et aux conseillers par mail réceptionnés depuis des mois sans jamais avoir de réponses, notre eau a pourtant fait l'objet d'un décret d'utilité public qui devait protéger notre ressource. Mais voilà n'ayant jamais de réponse ni du maire ni de la préfecture, j'ai donc écrit au ministre Madame MORIZET qui m'a répondu qu'elle prenait mon courrier avec intérêt et que la préfecture de l'Yonne m'écrirait.

Effectivement c'est le sous préfet de L'Yonne Monsieur Frédéric BOUCHARDON qui m'a répondu et je lui en suis très reconnaissant.

Il m'a informé de la dégradation de la qualité de notre eau a cause de l'apparition du Désétyl atrazine !

Je suis triste, notre eau a toujours été de très bonne qualité, et je pense que si le DUP captage avait été respecté nous n'en serions pas là.

J'ai donc rencontré en mairie le Jeudi 8/09/2011 vers 9 Heures la secrétaire, le maire et le premier adjoint, nous avons eu une conversation un peu houleuse mais respectueuse, et ils m'ont dit (pas la secrétaire) que « cela n'était pas grave et que j'étais un emmerdeur !! »

Je suis dégouté car les bornes qui ont été déplacées de la parcelle 19 section ZD constitue dans son ensemble le périmètre de protection immédiat sensé protéger l'eau de la commune.

Je suis en relation depuis quelques temps avec l'association de protection de l'environnement de L'Yonne ADENY qui m'a déjà aidé à corriger une non-conformité concernant notre eau. Le maire m'a dit qu'il ne répondrait jamais.

Je prétends que le maire et son premier adjoint agriculteurs ont spoliés une partie du périmètre de protection immédiate et cela depuis des années, faisant passer leur intérêt personnel devant le respect du DUP.

J'ai dépensé beaucoup d'énergie depuis un an. J'ai longtemps eu l'impression qu'il n'y avait plus rien à faire, mais j'ai repris espoir lorsque Monsieur BOUCHARDON m'a contacté.

C'est pourquoi j'aimerais vous rencontrer pour en discuter, et je voudrais porter plainte de façon à obtenir si la justice le consent, des dédommagements pour ma petite commune de BELLECHAUME.

Madame GAUX, je suis indigné ! De plus nous essayons depuis quelques jours avec l'ADENY de contacter l'ARS et l'agence de l'eau, mais ils sont certainement débordés, nous ne pouvons les contacter que par messagerie.

Je me suis adressé à la gendarmerie de Migennes, ils m'ont conseillés de vous écrire. J'ai contacté également Madame PARIS au 03.86.65.86.86 qui m'a dit aussi de vous écrire.

J'imagine que vous avez beaucoup de travail, mais pourriez-vous s'il vous plait me consacrer l'entretien de quelques minutes. Telles sont les informations que je suis en mesure de vous apporter, a ce jour, au cas présent.

Je vous prie d'agréer, Madame l'expression de ma considération distinguée.